



Déclaration intersyndicale en préambule du CTSD second degré du vendredi 7 février 2020

Mme la Daseen vous nous conviez à un CTSD 2nd degré.

Or, depuis le 5 décembre les salariés du public et du privé sont en grève contre le projet de réforme de la retraite par points. Dans l'Education Nationale, le ministre et vous-même ne pouvez ignorer la durée du mouvement et les chiffres historiques de grévistes.

C'est dans cette même logique du « circulez, il n'y a rien à voir », qu'imperturbablement, vous convoquez ce CTSD pour nous informer des mesures de carte scolaire dans les collèges de notre département pour la prochaine rentrée : + 68 élèves pour – 397.5 heures soit près de 22 ETP ! Une logique implacable !

Nous parlerons aussi du contexte d'intimidation et de répression envers des militants syndicaux CGT-FO-FSU-Solidaires-UNEF et un lycéen, manifestant leur soutien aux collègues du lycée Blaise Pascal à Clermont-Fd, grévistes mobilisés contre la réforme du bac et la passation des épreuves E3C, le samedi 18 janvier dernier ! Mme La Proviseur a porté plainte contre eux, le Recteur lui emboitant le pas en les menaçant de sanctions disciplinaires. Il s'agit d'une atteinte aux personnes elles-mêmes et d'un chantage orchestré pour faire taire ceux qui représentent pourtant les personnels et leurs aspirations bien légitimes !

C'est pourquoi, Madame la DASEN, nos organisations syndicales réitèrent la demande faite au Recteur lors du CTA du 30 janvier de garanties pour que cessent les poursuites et les menaces à l'encontre de nos responsables syndicaux.

Par ailleurs, nous sommes exaspérés par votre fin de non-recevoir à notre courrier intersyndical réclamant la tenue d'un CTSD spécifique consacré à l'avenant de la convention et aux nouvelles modalités du mouvement personnel.

Tous ces éléments, mis bout à bout les uns aux autres, illustrent incontestablement le mépris du pouvoir, de ses hauts-fonctionnaires envers les revendications des personnels, les représentants syndicaux et leurs prérogatives dans les instances légales.

En tout état de cause, puisque vous refusez de prendre en compte la réalité sociale du pays et du territoire, nous prenons nos responsabilités en défense des personnels : nous ne siégerons pas !